

Déclaration préalable

CSEE 20 Mars 2020

Mesdames, Messieurs,

A cette période trouble, Les doutes et les questionnements se multiplient. Si l'inquiétude est légitime, elle ne doit pas prendre le pas sur notre devoir de responsabilité, comme salariés mais aussi comme citoyens. Nous sommes tous exposés à une contamination du virus COVID19. Aussi, il nous appartient collectivement de nous protéger les uns les autres, entre collègues, entre voisins en respectant les mesures de précaution, les recommandations édictées par l'Etat et les autorités sanitaires.

Le confinement, le télétravail à domicile sont les meilleurs moyens de ne pas mettre en danger les autres. L'éloignement de nos sites ne doit pas nous empêcher de continuer à échanger, travailler et prendre des nouvelles les uns des autres. Il faut protéger notre communauté de travail comme notre communauté nationale.

Ces mesures de prévention sont aussi destinées à préserver notre bien commun, notre entreprise. Nous devons, malgré les difficultés, assurer coûte que coûte les services indispensables au pays et à nos concitoyens. Plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour que notre entreprise puisse passer la crise et rebondir ensuite.

Il convient de remercier tous ceux qui depuis plusieurs jours travaillent sans relâche pour faire fonctionner notre réseau. C'est un immense défi face à l'ampleur de la crise.

Il convient également, en cette période particulièrement difficile, que l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise puisse travailler & échanger de façon pragmatique. Il ne sert à rien de tirer sur l'ambulance.

La CFE CGC Orange restera au contact des salariés au quotidien, via les outils mise à disposition, pour les rassurer et les accompagner durant cette période extrêmement délicate.